

AB33

Société par actions simplifiée au capital de 101 000 euros
Siège social : 7 Allée des Demoiselles, 33170 GRADIGNAN
482 281 342 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 185 601,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 601,72 euros
A titre de dividendes	185 000.00 euros
Solde	601.72 euros
Affecté au compte « Autres réserves ».	

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués est éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° du CGI.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021

94 000 euros soit 940 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 94 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022

213 000 euros soit 2 130 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 213 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023

220 000 euros soit 2 200 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000 euros

Certifié conforme
La Présidente



Liasse Fiscale 2065

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 52 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AB 33		1 2								
Adresse de l'entreprise		7 ALLEE DES DEMOISELLES 33170 GRADIGNAN		Durée de l'exercice précédent *		1 2						
Numéro SIRET *		4 8 2 2 8 1 3 4 2 0 0 0 2 2		Néant ☐								
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 4						
		Bruit 1		Amortissements, provisions 2		Net 3						
Capital souscrit non appelé (I)		AA										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC								
	Frais de développement *	CX		CQ								
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 500	AG	2 542		3 958					
	Fonds commercial (1)	AH		AI								
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 290	AK	1 290							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM								
	Terminus	AN	540 540	AO	187 903		352 637					
	Constructions	AP	2 593 917	AQ	2 058 618		535 299					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	73 659	AS	33 700		39 959					
	Autres immobilisations corporelles	AT	104 804	AU	86 537		18 267					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW								
	Avances et acomptes	AX		AY								
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT								
	Autres participations	CU		CV								
	Créances rattachées à des participations	BB		BC								
	Autres titres immobilisés	BD		BE								
	Prêts	BF		BG								
	Autres immobilisations financières *	BH		BI								
	TOTAL (II)	BJ	3 320 710	BK	2 370 590		950 120					
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 067	BM			2 067				
En cours de production de biens		BN		BO								
En cours de production de services		BP		BQ								
Produits intermédiaires et finis		BR		BS								
Marchandises		BT		BU								
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW								
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	7 777	BY			7 777					
Autres créances (3)		BZ	25 956	CA			25 956					
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC								
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE								
CRÉANCES	Disponibilités	CF	143 343	CG			143 343					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 641	CI			1 641					
	TOTAL (III)	CJ	180 784	CK			180 784					
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW									
		Formes de remboursement des obligations (V)	CM									
		Écarts de conversion actif *	CN									
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 501 494	1A	2 370 590		1 130 904				
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
	Classe de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :				Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		AB 33		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 101 000 ..)	DA	101 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	1 420		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	186 362		
	Report à nouveau	DH	192 608		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	185 602		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)		DL	677 092		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	346 316		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	175		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 090		
	Dettes fiscales et sociales	DY	275		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	10 956		
Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)		EC	453 812		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 130 904		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	453 812			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

AB 33

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 15/04/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 130 903,82 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 185 601,72 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

